

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/06/2017

Dossier complet le :

12/07/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0138

1. Intitulé du projet

QUARTIER GRAND PLACE - Place de la Gare - Clamart (92)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ICADE PROMOTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Benoit TIBERGHIE, Directeur d'Agence

RCS / SIRET

7 8 4 | 6 0 6 | 5 7 6 | _ _ _ | _ _

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté. L'opération réalisée en deux phases représentera 26713m ² de surface plancher.
41	Aires de stationnement ouvertes au public susceptibles d'accueillir 200 aires de stationnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se compose :

Du bâtiment A1 en R+4+C s'achevant en R+3 sur la limite séparative ouest composé de logements.
 D'un bâtiment d'angle, le bâtiment A2 dont la hauteur varie entre R+4+C et R+3 composé de logements et d'un commerce à RDC.
 D'un bâtiment en L, le bâtiment B en R+4+C, s'achevant par un porche en R+3 composé de logements et d'un commerce à RDC.
 D'un bâtiment en « croix », le bâtiment C dont la hauteur varie entre R+4+C et R+3 composé de logements et d'un commerce à RDC.
 Du bâtiment D, en R+4+C, composé de logements et d'une crèche à RDC.
 D'un bâtiment en T, le bâtiment E en R+3+C, composé de logements et de deux commerces à RDC.
 D'un bâtiment F en R+3+C, composé de logements et d'un commerce à RDC
 D'un bâtiment G en R+3+C, composé de logements et d'un commerce à RDC
 D'un bâtiment H en R+3+C, composé d'une partie de la gare du Grand Paris et de commerces en RDC ainsi que d'un hôtel dans ses étages
 D'un bâtiment I en R+3+C, composé de logements et d'espaces de co-working
 De plusieurs parkings privés organisés en sous-sol pour les besoins privés des différents bâtiments (hôtel, logements, commerces)
 D'un parking public au-dessous des bâtiments D et E organisé en 3 niveaux de 200 places VL, dont 10 places PMR et d'emplacements pour les véhicules deux-roues motorisés.

4.2 Objectifs du projet

Situé au nord de la commune de Clamart, en limite d'Issy-les-Moulineaux, de Vanves et de Malakoff, le secteur gare joue le rôle stratégique de porte d'entrée majeure de la ville. L'arrivée à horizon 2022 de la gare du métro 15 du Grand Paris Express est l'occasion pour la ville d'engager la revalorisation des terrains attenants et de constituer un véritable quartier de gare qualitatif et attractif.

Le secteur gare articule et diffuse les flux de la gare vers le centre-ville. Sa situation stratégique, à la croisée des avenues Jean Jaurès et Victor Hugo en fait un secteur attractif et dynamique.

Le projet propose de recomposer, de prolonger et de se fondre dans le tissu urbain patrimonial constitué autour de la gare.

Le projet permettra une meilleure transition entre le tissu d'habitat collectif dense des avenues, le tissu individuel des villas et le tissu pavillonnaire. Pour cela, il favorisera les liens entre le niveau haut de la place de la gare et le niveau bas de la future gare du Grand Paris Express et du boulevard des Frères Vigouroux.

L'enjeu du projet est d'affirmer un quartier de gare mixte et attractif et de créer une nouvelle porte d'entrée qualitative pour la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le présent projet s'inscrit dans un programme en 2 phases :

- Phase 1 : 12040 m² de logements avec parkings en sous-sols et 1085 m² de commerces en RDC ainsi qu'un parking public de 200 places

Cette phase sera découpée en 2 PC. Les travaux démarreront prévisionnellement en 2018.

- Phase 2 : 9606 m² de logements avec parkings en sous-sols et 670 m² de commerce en RDC, ainsi qu'un hôtel de 2800 m².

Cette seconde phase sera découpée en 4 PC. Les travaux démarreront prévisionnellement en 2023.

Etant donné que l'environnement immédiat est habité, le chantier sera organisé de manière à préserver la qualité de vie des usagers et des commerces de proximité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a vocation à devenir un site où se côtoient divers usages:

- des habitations, comprenant des logements en accession libre et des logements sociaux,
- des activités commerciales (moyenne surface alimentaire et boutiques d'agrément ou de services) situées en socles actifs en rez-de-chaussée,
- des stationnements répartis sur des niveaux de sous-sols sous les bâtiments,
- des espaces extérieurs végétalisés et aménagés .

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément au Code de l'Urbanisme, le projet est soumis à permis de construire.

Le projet est concerné par la procédure d'examen au cas par cas, conformément au Code de l'Environnement.

Ce formulaire est rempli afin que l'autorité environnementale puisse statuer sur la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact, le projet relevant des rubriques n°39 et 41 de l'annexe de l'article R122-6 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	Environ 23000 m ²
Surface commerces	Environ 1400 m ²
Surface de planchers logements	Environ 16000 m ²
Surface hôtel	Environ 3240 m ²
Surface crèches	Environ 280 m ²
Surface école	Environ 1300 m ²
Surface co-working	Environ 583 m ²
Surface parking	Environ 9000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Place de la Gare - CLAMART (92)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 16 ' 25 " E Lat. 48 ° 48 ' 48 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Clamart est concernée par : - Le Plan de prévention des risques naturel (PPRn) Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) approuvé le 07/08/1985.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en partie sur un ancien site industriel impacté aux hydrocarbures référencé sur la base de données BASOL sous la référence 92.0017 (POPIHIN). Plusieurs études ont été réalisées depuis 1998. La dernière en date est un Plan de gestion de TESORA réf D16.1069.A.V1 du 10/02/17. Ce document (annexé au présent CERFA) recense l'ensemble des études réalisées en amont. Ces études ont mis en évidence la présence de produits en phase pure au droit de la nappe souterraine ainsi que des pollutions en hydrocarbures dans les sols en profondeur. Le plan étudie plusieurs modalités de gestion de la pollution du site et préconise le traitement du flottant par la solution estimée être la plus pertinente.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>les prélèvements ci-dessous sont les consommations d'eau potable humaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment A1/A2 : 8430 l/j - Bâtiment B : 4 900 l/j - Bâtiment C : 5 900 l/j - Bâtiment D : 3 200 l/j - Bâtiment E : 3 200 l/j - Bâtiment F : 2 600 l/j - Bâtiment G : 6 350 l/j - Bâtiment H : 11 100 l/j - Bâtiment I : 7 950 l/j
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu un drainage vertical contre voiles et barbacanes en partie basse pour les ouvrages enterrés (parkings essentiellements).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment A1 : 3 300 m3 de déblai de terre - Bâtiment A2 : 1 800 m3 de déblai de terre - Bâtiment B : 544 m3 de déblai de terre - Bâtiment C, D et E : 11 158 m3 de déblai de terre <p>Compte tenu de l'avancement du projet en ce qui concerne les autres bâtiments, il ne nous ai pas possible d'évaluer quantitativement le volume des terres qui sera excavé.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est caractérisé par un milieu fortement urbanisé qui ne présente pas de contexte faunistique ou floristique particulier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le site georisques.fr, le site est concerné par un risque élevée d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments. Toujours d'après georisques.fr, cette partie de la commune de Clamart n'est pas concernées par le risques d'effondrement par cavité souterraines. Aucun autre risque naturel n'a été identifié (retrait-gonflements des argiles, mouvements
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic a été considéré comme marginal par rapport au trafic existant aux abords du site. En dehors du trafic, aucun autre rejet n'est susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les traffics liés à un usage correspondant au programme défini à l'article 4.5 et essentiellement composé de logements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Etant donné la présence de voies ferrées à proximité du projet et la réalisation en cours de la ligne 15 du Grand Paris Express, nous avons fait établir par le bureau d'études ACOUPHEN deux études vibratoires annexées à la présente:</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Mesures vibratoires d'état initial" en date du 08/02/16 : concluant en la nécessité de réaliser des appuis anti-vibratiles sous les bâtiments les plus proches des voies ferrées. - "Calcul de l'impact vibratoire du métro 15 sur le projet" en date du 25/04/16: concluant sur l'absence d'impact vibratoire sur le projet.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses proviendront des magasins en RDC.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments seront chacun chauffés par des chaudières à condensation au gaz.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets des EU dans le réseaux public</p> <p>Bâtiment A1 : 3 300 l/j</p> <p>Bâtiment A2 : 3 300 l/j</p> <p>Bâtiment B : 5 000 l/j</p> <p>Bâtiment C : 6 000 l/j</p> <p>Les parkings disposeront de système de prétraitement des eaux de voirie par séparateur débourbeur à hydrocarbure.</p> <p>Plusieurs bassins béton enterrées permettront de tamponner les eaux de pluies sur la base d'un débit de fuite de 2l/s/ha pour une pluie de retour de 10 ans. Compte tenu de l'avancement du projet en ce qui concerne les autres bâtiments, il ne nous est pas possible d'évaluer quantitativement les rejets en eau. Ces rejets correspondront aux rejets des eaux vannes et des eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par le site seront des déchets non dangereux et dangereux : emballages, cartons, déchets alimentaire, huile usagées, déchets électroniques, etc...</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis de l'autorité environnementale sur les projets (cas par cas et étude d'impact) émis en 2016 et 2017 sur les communes de Clamart, Malakoff, Issy-les-Moulineaux et Vanves ont été consultés.

Il en ressort quatre projets : Deux à Clamart (n°F01116P0173 et EE-1188-16) et deux à Issy-les-Moulineaux (F01116P0002 et F01116P0216).

Ces 4 projets sont trop éloignés pour que leurs effets se cumulent avec le projet de la gare de Clamart.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La construction de parkings permettra d'absorber l'impact des logements et des commerces sur le stationnement dans le quartier.

Les effluents et eaux pluviales sont dirigés vers les réseaux publics existants et pré-traités le cas échéant (séparateur d'hydrocarbure).

Les eaux pluviales seront tamponnées sur site pour respecter un débit de fuite de 2 l/s/ha en cas de pluie décennale.

Ce programme permettra la dépollution d'un site BASOL n°92.0017 POPIHIN, conformément au plan de gestion réalisé par TESORA et annexé au présent cerfa.

Aucun impact prévisionnel significatif sur les eaux, l'air ou des rejets de polluants n'est à noter.

Les équipements existants (STEP, dessertes en transports en commun, voies de circulation) sont donc de bonne qualité dans le secteur et permettront de couvrir les besoins du projet.

Les déchets ménagers et liés aux activités tertiaires projetées, seront gérés par les structures existantes et conformément à la réglementation en vigueur.

Les machines de travaux respecteront la réglementation en matière de bruit.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments précédents, le projet n'engendrera pas d'incidences substantielles ou de modifications profondes de l'environnement. Il s'inscrit dans la continuité de l'urbanisation existante dans le cœur urbain de la région parisienne, permettra la création d'emplois et répondra à la forte demande de logements en région parisienne. D'autre part, le programme dans sa globalité s'inscrit autour de l'arrivée du métro 15 du Grand Paris Express. Ce secteur attractif et dynamique est un lieu stratégique pour lier des activités de commerces, services, logements et stationnements. Le milieu naturel est peu sensible dans ce contexte urbain dense (absence de zones réglementaires ou d'inventaires traduisant un enjeu du point de vue de la biodiversité ou de la nature en ville, y compris en dehors des espaces boisés et des espaces végétalisés identifiés par le PLU). Ce programme permettra la dépollution d'un site BASOL n°92.0017 POPIHIN, pour un montant investi estimé à 560 000 € d'après le plan de gestion réalisé par TESORA et annexé au présent cerfa. Des appuis anti-vibratiles limiteront la propagation des vibrations vers les logements pour préserver la santé des habitants du projet. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts notables sur l'environnement et la santé publique. Pour ces raisons, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de Gestion de TESORA réf D16.1069.A.V1 du 10/02/17 annexé à la partie 5.2 relative à la pollution des sols
Mesures vibratoires d'état initial établi par ACOUPHEN le 08/02/16 annexé à la partie 6.1 relative aux nuisances par vibrations
Calcul de l'impact vibratoire du futur métro 15 sur le projet établi par ACOUPHEN en date du 25/04/16 annexé à la partie 6.1 relative aux nuisances par vibrations

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS le 14/06/2017

Signature

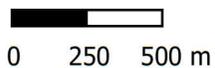
ICADE PROMOTION
S.A.S.U. au capital de 29 683 456 €
"Millénaire 1 " 35 rue de la Gare
75168 PARIS CEDEX 19
R.C.S. Paris 784 606 576

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Légende

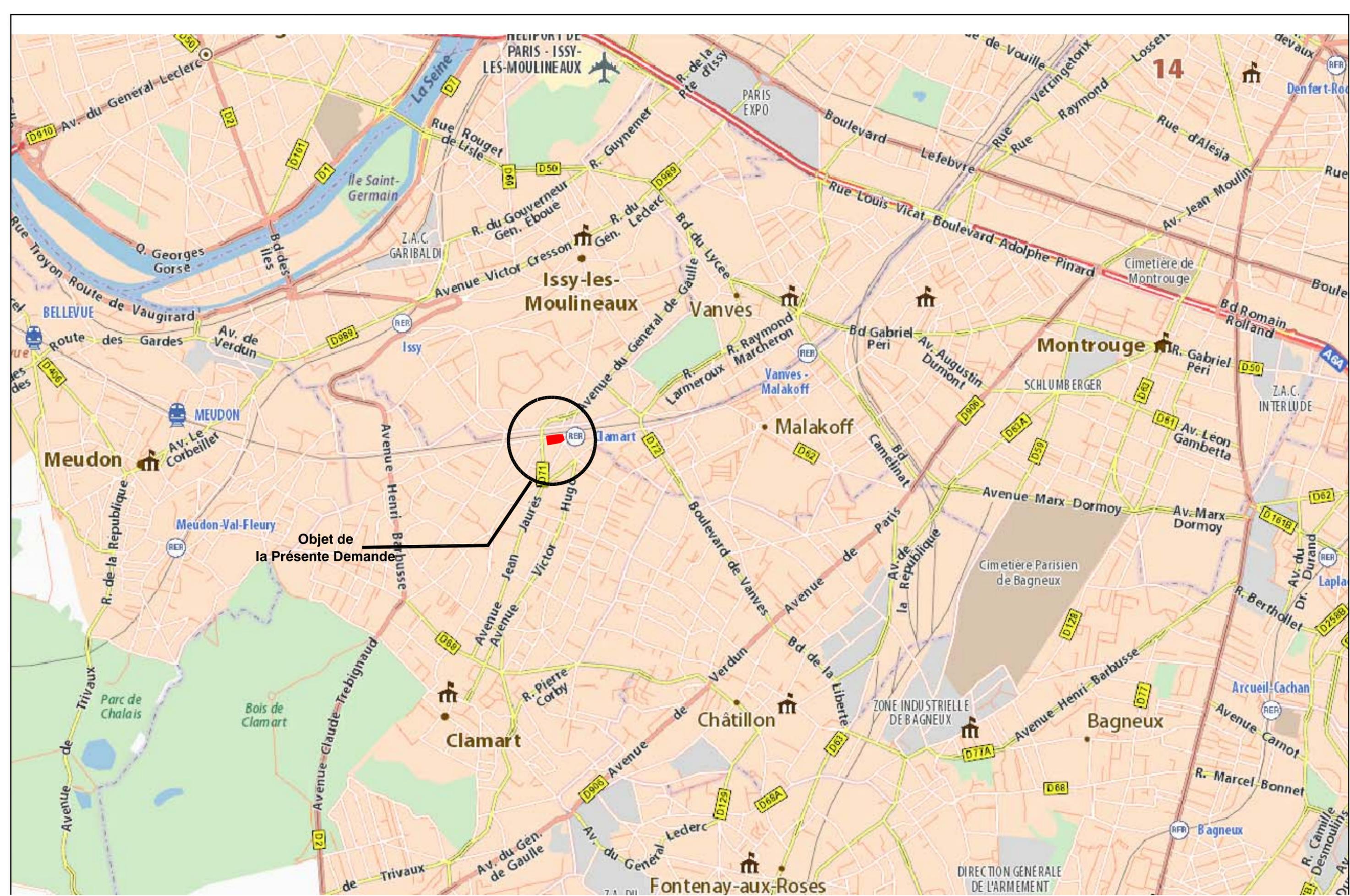
● Zone d'étude (de l'étude Tesora)



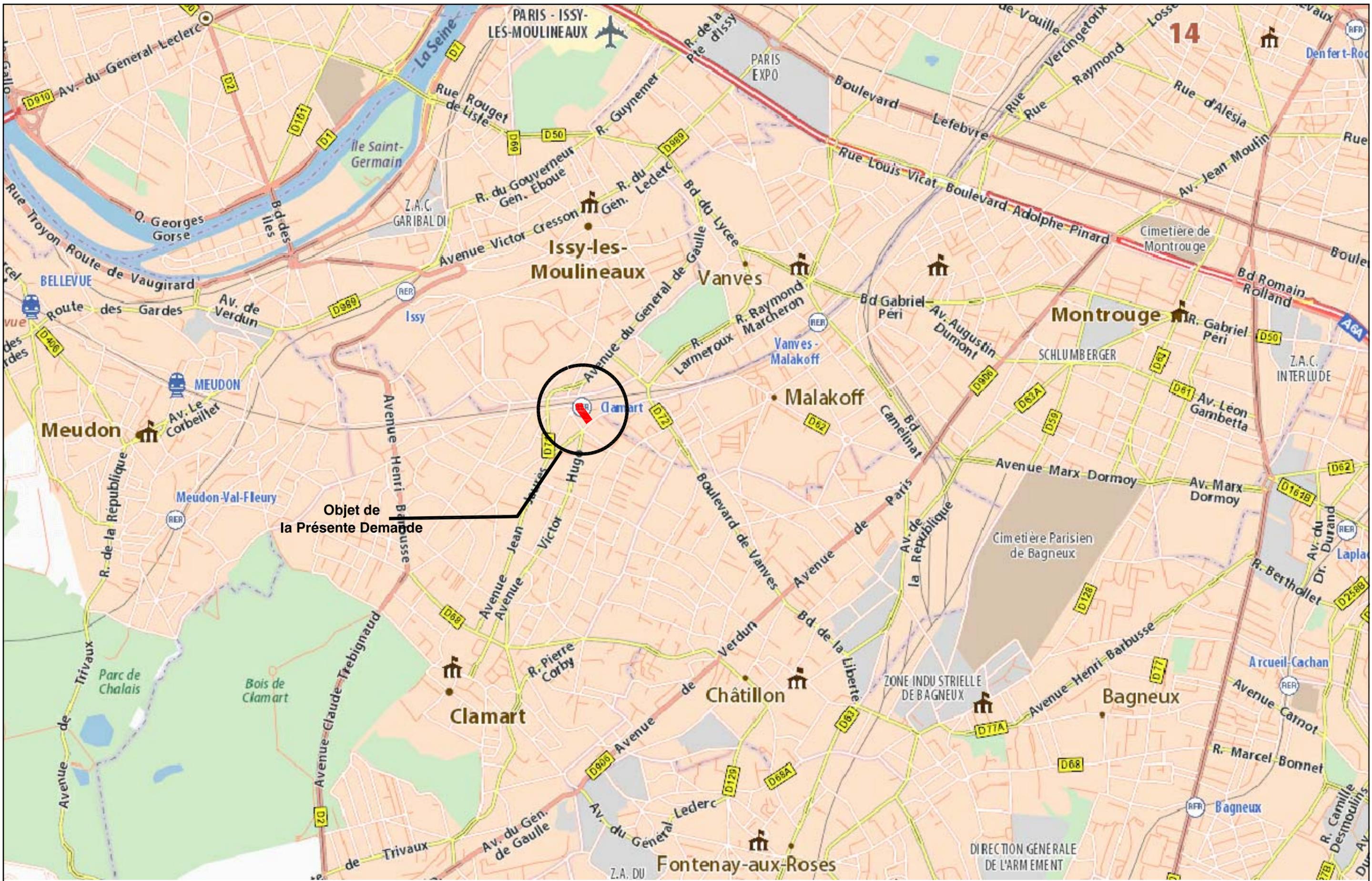
Titre
Plan de localisation du site au 1/25 000
Client
ICADE PROMOTION
Projet
Rue de Fleury/Place de la Gare,
Clamart (92)

Annexe n° 1.1	
Affaire D16.1928	Réalisé par MAG
Format A4	Vérifié par ROC
Source IGN	

(extrait du Plan de gestion Tesora)



Objet de
la Pr sente Demande





Légende

 Zone d'étude (de l'étude Tesora)



Titre Plan de localisation du site		Annexe n° 1.3	
Client ICADE PROMOTION		Affaire A16.1069	Réalisé par MAG Vérifié par PHT
Projet Rue de Fleury/Place de la Gare, Clamart (92)		Format A4	Source ICADE PROMOTION
			

(extrait du Plan de gestion Tesora)



VUES DANS PAYSAGE PROCHE

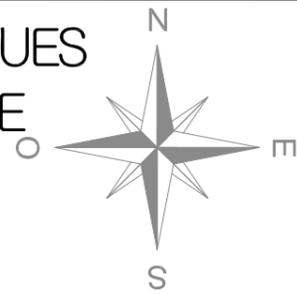
PLAN DE REPERAGE DES VUES DANS PAYSAGE LOINTAIN





VUES DANS PAYSAGE LOINTAIN

PLAN DE REPERAGE DES VUES DANS PAYSAGE PROCHE



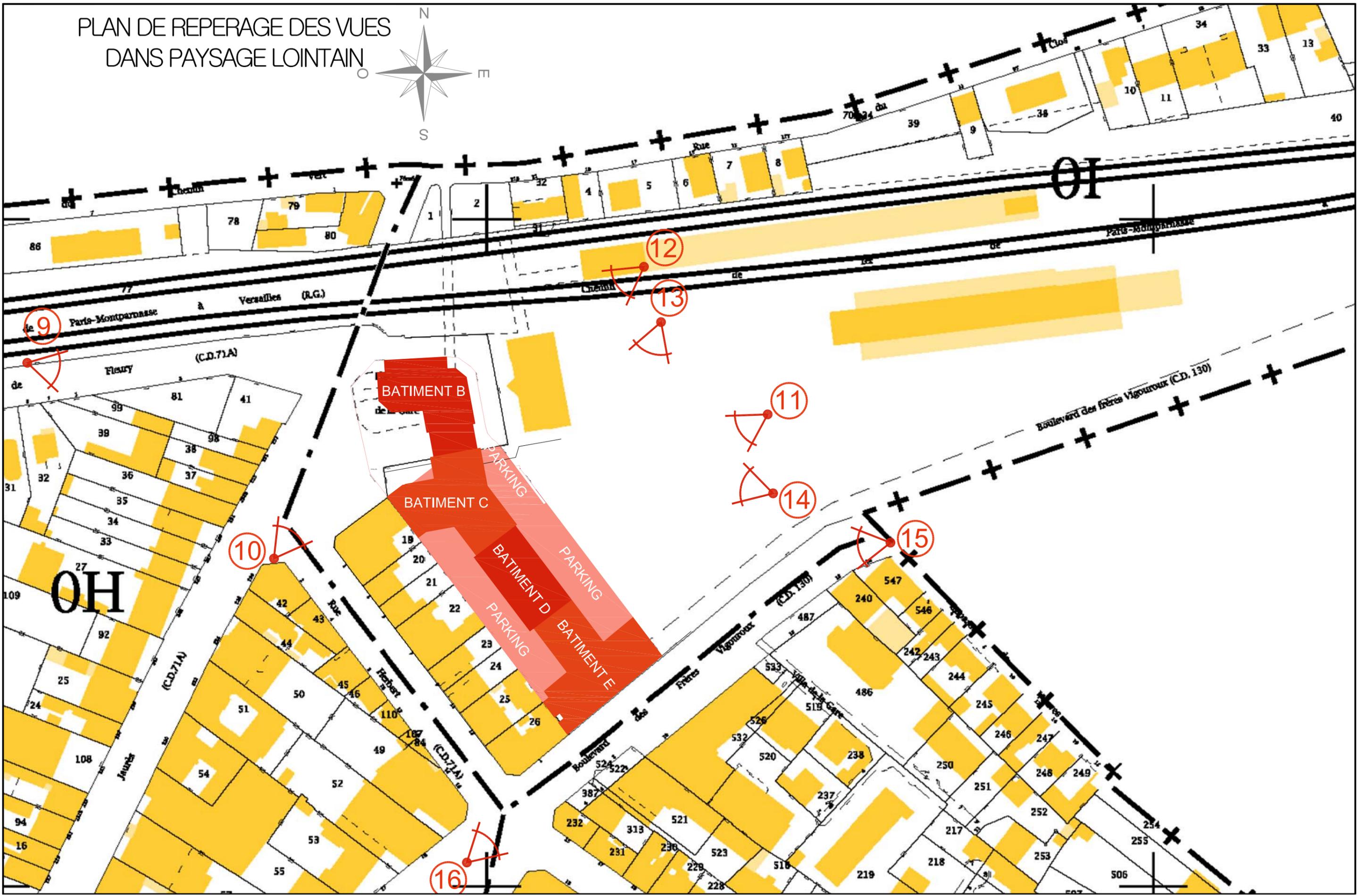


VUES DANS PAYSAGE PROCHE



VUES DANS PAYSAGE PROCHE

PLAN DE REPERAGE DES VUES
DANS PAYSAGE LOINTAIN





9



10



11



12

VUES DANS PAYSAGE LOINTAIN



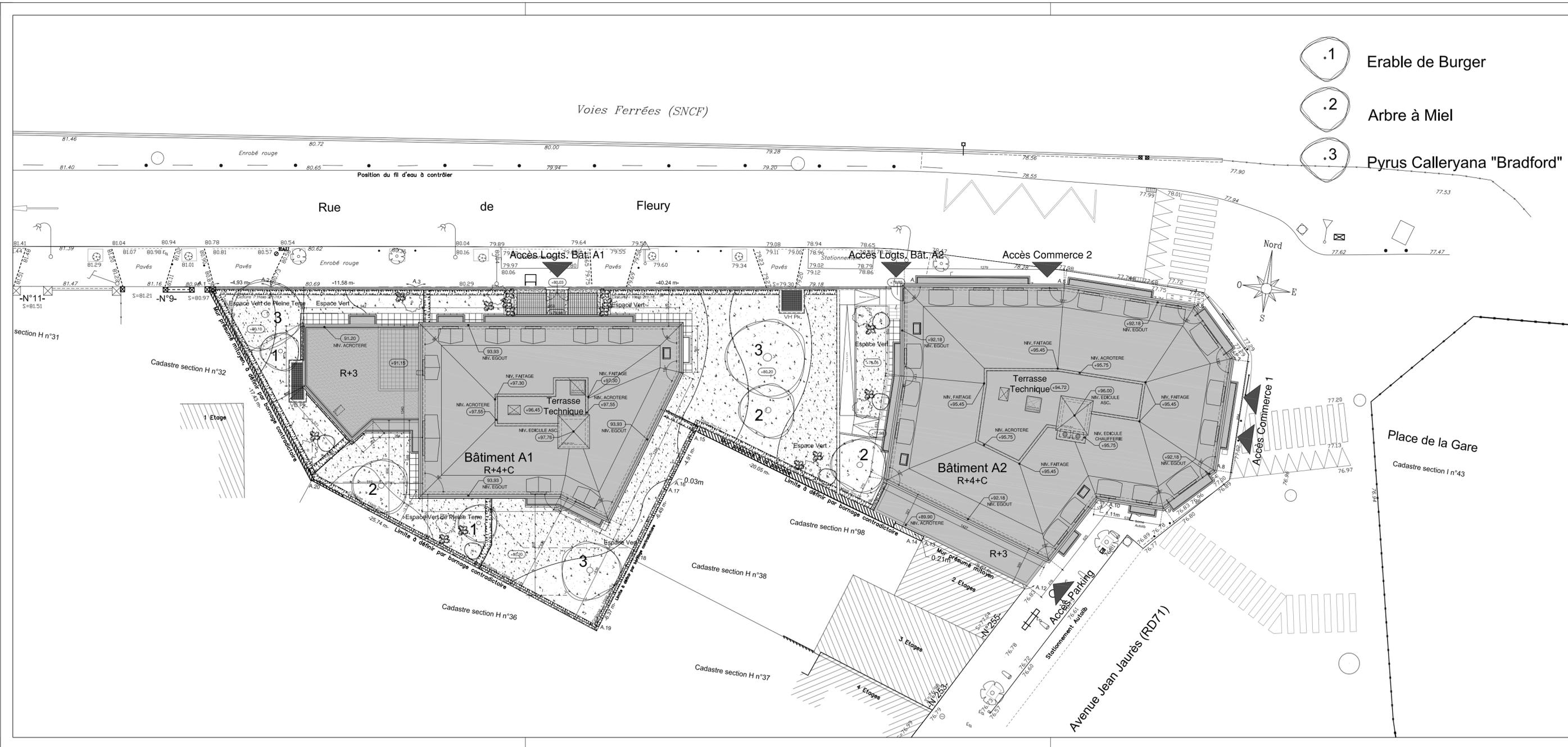
VUES DANS PAYSAGE LOINTAIN

PLAN DE MASSE PHASES 1 et 2

QUARTIER GRAND PLACE

CLAMART - 92140





- .1 Erable de Burger
- .2 Arbre à Miel
- .3 Pyrus Calleryana "Bradford"



Commune de **CLAMART**
Département Des Hauts de Seine (92)

QUARTIER GRAND PLACE GARE DE CLAMART
CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE LOGEMENTS EN ACCESSION,
DE COMMERCES & D'UN PARKING PRIVE

Bâtiment A1 23 Logements - Bâtiment A2 31 Logements

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'Ouvrage:
nous donnons vie à la ville



ICADE PROMOTION
"MILLENAIRE" 35, Rue de la Gare
75 168 PARIS Cedex 19
tél.: 01 41 57 70 00

Architecte:



PARTENAIRES ARCHITECTES
sarl d'Architecture
2, allée des Sources
92 150 SURESNES
tél.: 01 41 44 92 30

Bureaux d'Etudes Techniques:



ARTELIA
45, avenue Victor Hugo - Bât. 265 Aubervilliers
93534 La Plaine Denis Cedex
tél.: 01 71 29 04 92

Bureau de Controle:



QUALICONSULT
Agence Hauts de Seine Sud - Centrale Parc Bâtiment 5
Avenue Sully Prudhomme - 92298 Chatenay Malabry
tél.: 01 55 95 09 49

Paysagistes:



OIKOS
Usine Spring Court
5 passage Piver - 75011 Paris
tél.: 01 49 86 06 43

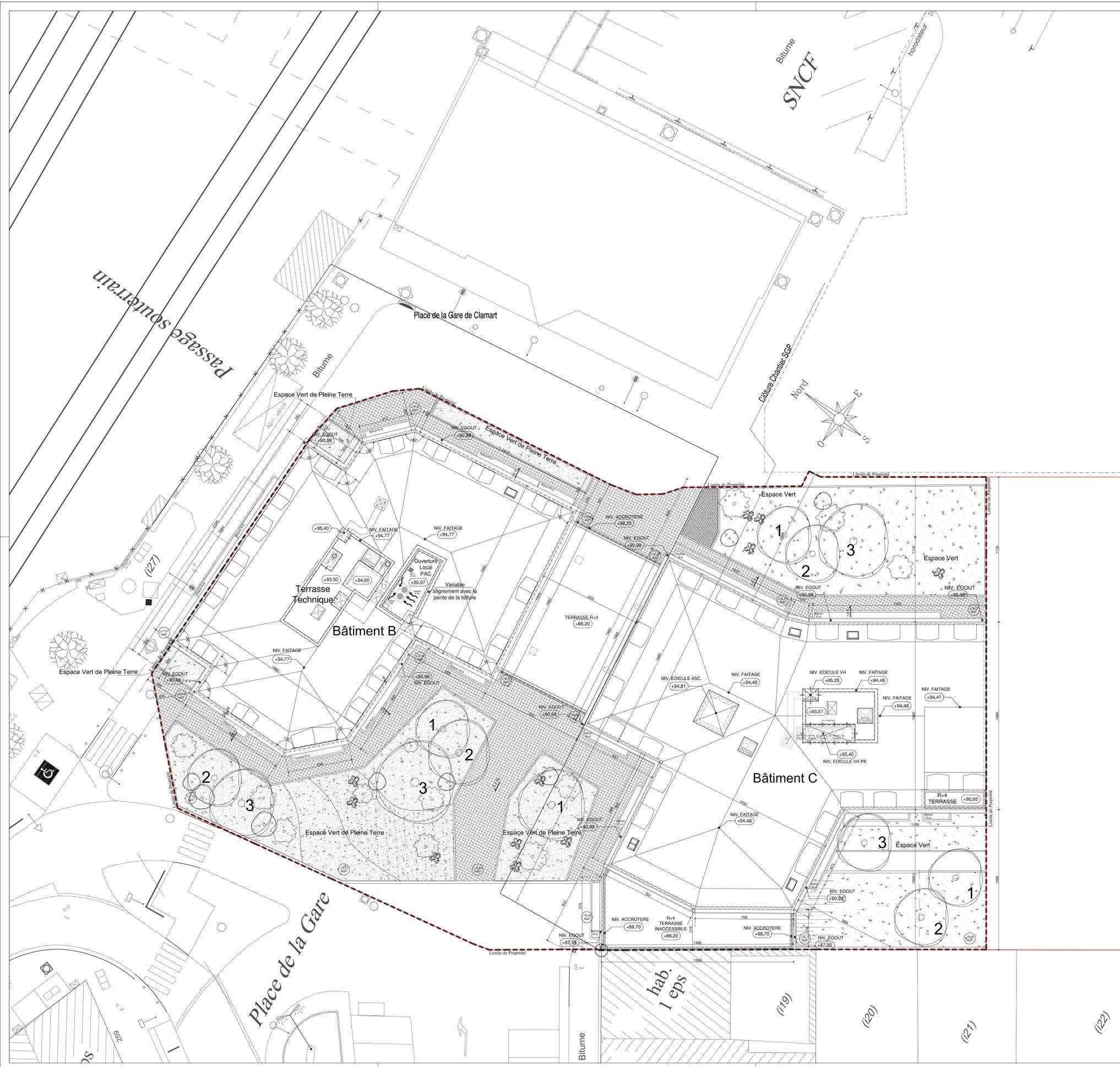
Géomètre:



A.T.G.T.
32 Avenue Jean Jaurès
92 140 CLAMART
tél.: 01 46 42 38 00

Plan de Masse & Espaces Verts
Bâtiments A1 & A2 Logements en Accessions

IND.	DATE	MODIFICATION	DATE	NUMERO
00	--	--	14 Novembre 2016	PC 2 02-01
			ECHELLE	
			1/200	



- .1 Erable de Burger
- .2 Arbre à Miel
- .3 Pyrus Calleryana "Bradford"


Commune de CLAMART
 Département Des Hauts de Seine (92)

QUARTIER GRAND PLACE GARE DE CLAMART
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE LOGEMENTS EN ACCESSION
DE COMMERCES & D'UN PARKING PRIVE
Bâtiment B 29 Logements Sociaux - Bâtiment C 40 Logements en Accession

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'Ouvrage:
 nous donnons vie à la ville


ICADE PROMOTION
"MILLENAIRE" 35, Rue de la Gare
 75 168 PARIS Cedex 19
 tél.: 01 41 87 70 00

Architecte:


PARTENAIRES ARCHITECTES
2, allée des Sources
 92 150 SURESNES
 tél.: 01 41 44 92 30

Bureaux d'Etudes Techniques:


ARTELIA
45, avenue Victor Hugo - Bât. 265 Aubervilliers
 93534 La Plaine Denis Cedex
 tél.: 01 71 29 94 92

Paysagistes:


OIKOS
Usine Spring Court
 5 passage Piver - 75011 Paris
 tél.: 01 49 98 06 43

Bureau de Contrôle:


QUALICONSULT
Agence Hauts de Seine Sud - Centrale Parc Bâtiment 5
 Avenue Sully Prudhomme - 92298 Châtigny Malabry
 tél.: 01 55 95 09 49

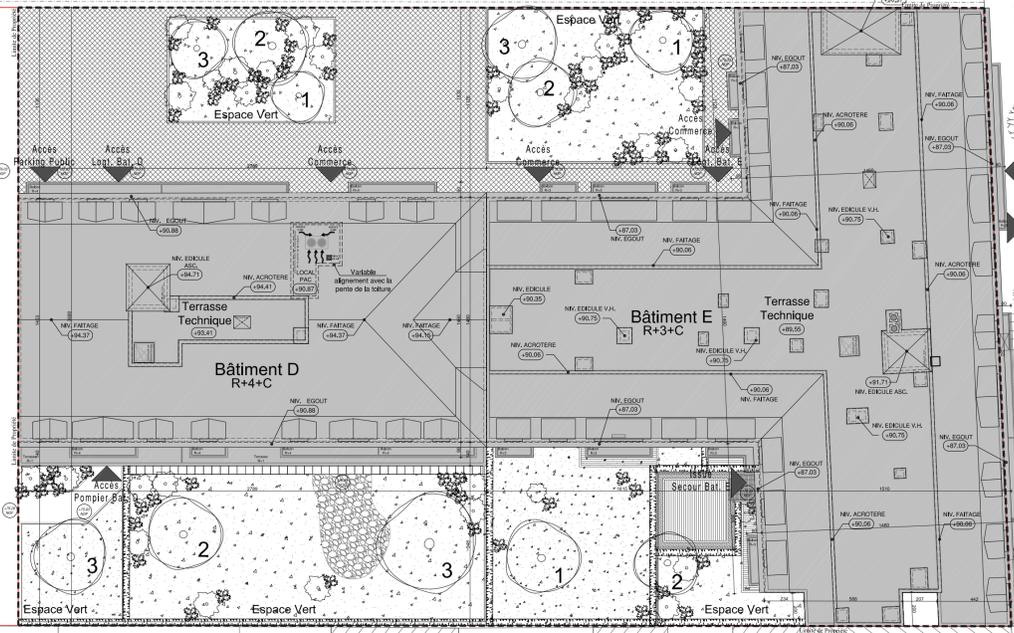
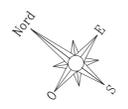
Géomètre:


Matthias KULKER
17bis Avenue La Corbeiller
 92190 Meudon
 tél.: 01 45 34 19 14

Plan de Masse & Espaces Verts
 Bâtiment B Logements Sociaux – Bâtiment C Logements Accessions

IND.	DATE	MODIFICATION	DATE	NUMERO
00	--	--	17 Octobre 2016	PC 2 02-01
			ECHELLE	
			1/200	

- .1 Erable de Burger
- .2 Arbre à Miel
- .3 Pyrus Calleryana "Bradford"




Commune de CLAMART
 Département Des Hauts de Seine (92)

QUARTIER GRAND PLACE GARE DE CLAMART
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE LOGEMENTS EN ACCESSION
Bât. D 24 Logts Sociaux - Bât. E 44 Logts en Accession - 200 Places de parking

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'Ouvrage:
 nous donnons vie à la ville

ICADE PROMOTION
"MILLENAIRE" 35, Rue de la Gare
75 168 PARIS Cedex 19
tél.: 01 41 57 70 00

Architecte:

PARTENAIRES ARCHITECTES
sarl d'Architecture
2, allée des Sources
92 150 SURESNES
tél.: 01 41 44 92 30

Bureaux d'Etudes Techniques:

ARTELIA
45, avenue Victor Hugo - Bât. 265 Aubervilliers
93534 La Plaine Denis Cedex
tél.: 01 71 29 04 92

Paysagistes:

OIKOS
Usine Spring Court
5 passage Piver - 75011 Paris
tél.: 01 49 86 06 43

Bureau de Contrôle:

QUALICONSULT
Agence Hauts de Seine Sud - Centrale Parc Bâtiment 5
Avenue Sully Prudhomme - 92298 Chatenay Malabry
tél.: 01 55 95 09 49

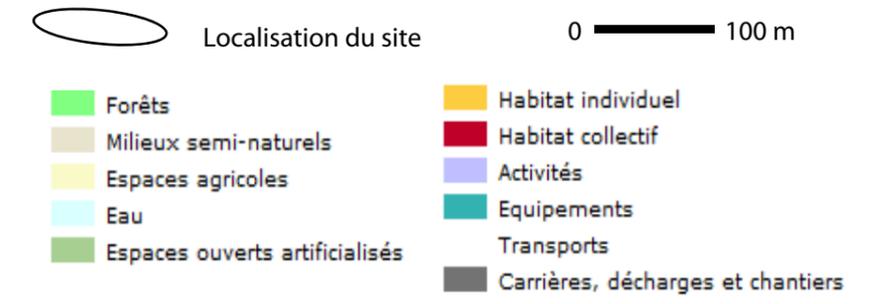
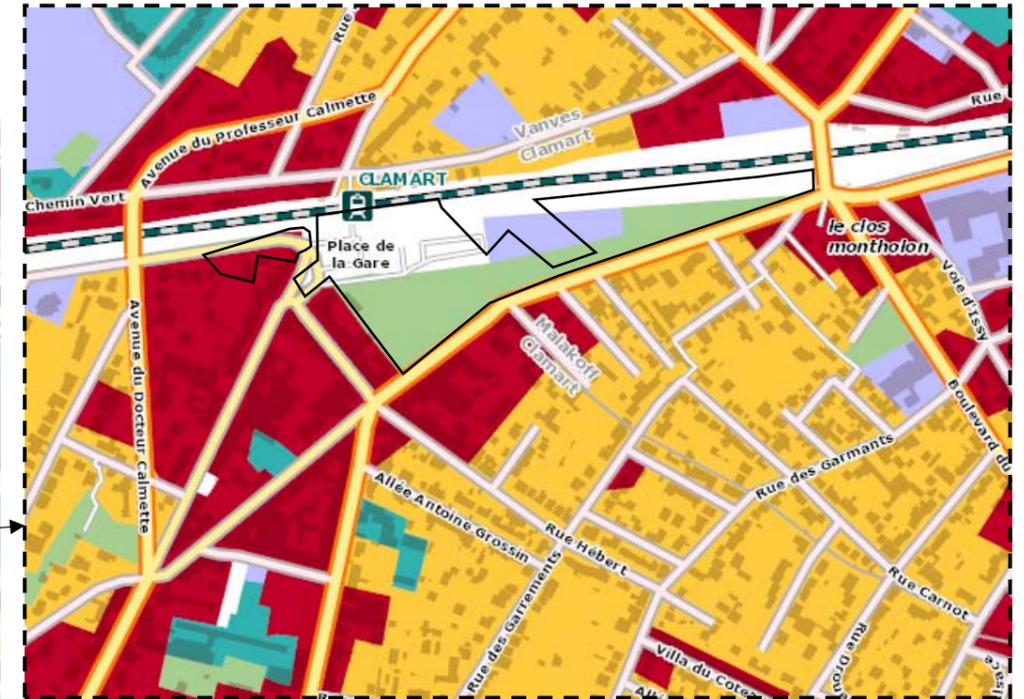
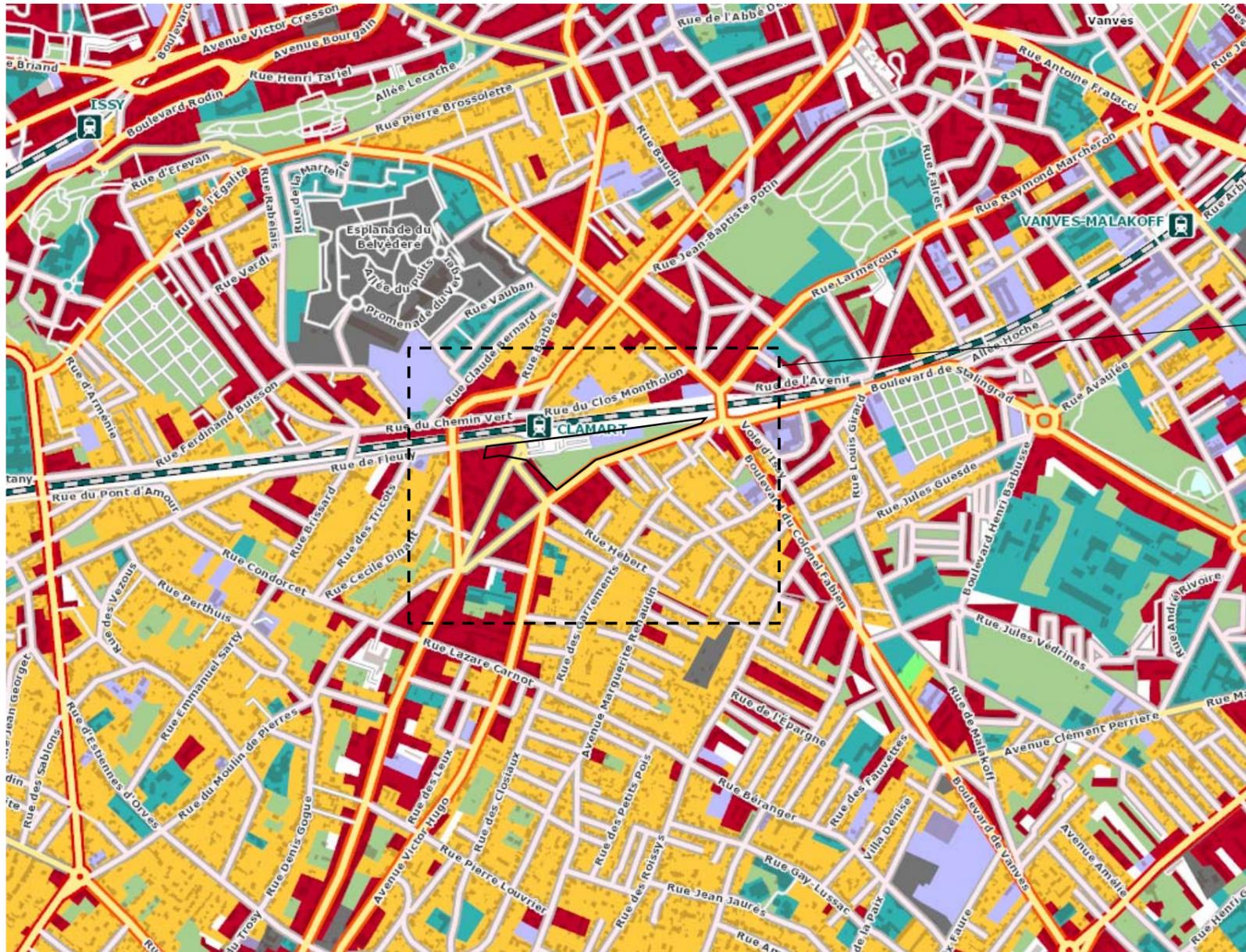
Géomètre:

Matthias KULKER
17bis Avenue La Corbeiller
92190 Meudon
tél.: 01 45 34 19 14

Plan de Masse & Espaces Verts
Bât. D Logts Sociaux – Bât. E Logts Accessions – Parking Public

IND.	DATE	MODIFICATION	DATE	NUMERO
00	--	--	07 Décembre 2016	PC 2
			ECHELLE	02-01
			1/200	

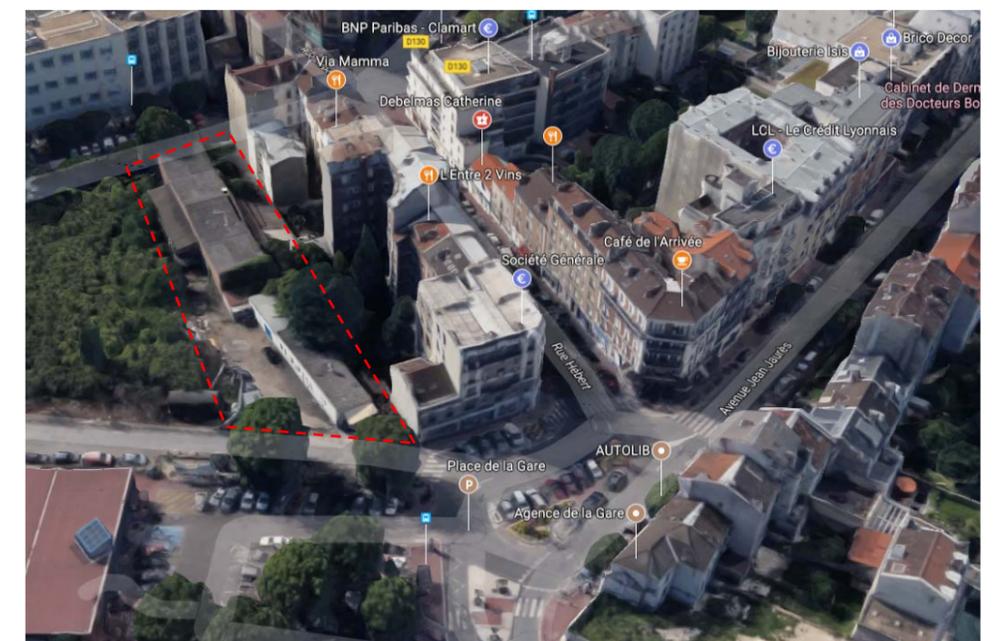
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



0 — 300 m Source : IAU Ile de France, Mode d'occupation du sol 2012, IGN, Open Street Map contributors

L'Institut d'Aménagement d'Urbanisme d'Ile de France classe, en 2012, d'une part, les terrains des bâtiments A1 et A2 en habitat collectif et d'autre part les terrains des bâtiments B, C, D et E en espaces ouverts artificialisés, transports et activités. Cependant, le cliché n°5 du reportage photo B, C, D et E en annexe 6 de la demande de cas par cas ainsi que l'image ci-contre, montrent que sur une partie classée en espaces ouverts artificialisés des bâtiments sont présents. Le projet s'insère autour de la gare de Clamart.

Le tissu voisin du projet est mixte et présente de l'habitat individuel et collectif, des activités et des équipements ainsi que des espaces ouverts artificialisés.



Source : Google Maps, Street View, 2017

ANNEXE 6 : LES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHE



Le site Natura 2000, au titre de la directive oiseaux, le plus proche se trouve, à une distance d'environ 12 km à vol d'oiseau au nord est du site du projet. Il s'agit d'une partie des « Sites de Seine Saint Denis » : le Parc des Guilands à Bagnolet.

Le site Natura 2000, au titre de la directive habitats, le plus proche se trouve à environ 20 km au sud-ouest du projet. Il s'agit des « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines » qui s'étendent sur une superficie de 820 hectares répartis sur plusieurs sites.

Au regard des distances, le projet n'aura pas d'impact sur ces sites.